

Renouvellement de mandat : Le Mali refuse un chèque en blanc à la MINUSMA

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 01 JUILLET 2022

1130

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Les ambassadeurs de l'Union Européenne à l'ICRISAT

Des solutions innovantes au service de la productivité



Chômage des jeunes : Le marketing de réseau en alternative



Rédaction de la Nouvelle Constitution : C'est parti !



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

30 Juin
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respecter



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

608

Nouveaux cas confirmés

02

Nouveaux guéris

02

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

542 301 Vaccinations incomplètes

1 371 080 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

31 165

Guéris

30 334

Décès

737

dont 19 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.15



P.21



P.23



/ Une /

Les ambassadeurs de l'Union Européenne à l'ICRISAT : Des solutions innovantes au service de la productivité

P.5

/ Brèves /

Deux morts et un blessé à la suite d'une course poursuite de la police : La population en colère barricade la RN6 à Niamana

P.14

Réforme du secteur de la sécurité : Plusieurs acteurs informés sur la stratégie RSS et son plan d'action

P.14

Police Nationale : Le DG au chevet du policier blessé à Fana

P.15

Koulouba : Mise en route de deux nouveaux ambassadeurs

P.15

Le ministre espagnol des Affaires étrangères n'exclut pas une intervention de l'OTAN au Mali

P.15

/ Actualité /

Chômage des jeunes : Le marketing de réseau en alternative

P.18

Rédaction de la Nouvelle Constitution : C'est parti !

P.19

Diallassagou : Le doute insultant de la MINUSMA

P.20

Évaluation des systèmes alimentaires au Mali : La FAO identifie les principales problématiques

P.21

/ Politique /

Renouvellement de mandat : Le Mali refuse un chèque en blanc à la MINUSMA

P.23

Transition : La reddition des politiques

P.24

Reforme : Qui a dit que l'AIGE pourrait proclamer des résultats définitifs ?

P.26

/ Culture & société /

Protection des biens culturels : Des propositions d'amendements soumises au CNT par le CICR sur le projet de loi fixant le régime de la protection du patrimoine culturel

P.27

/ International /

Conakry : Le DG de la SONAP fait le tour des dépôts et stations et menace de sévir contre les spéculateurs

P.28

Transport aérien : Air Côte d'Ivoire atterrit à Johannesburg

P.29

/ Sport /

Transferts : Des Aigles changent de nids et d'atmosphère

P.30

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Les ambassadeurs de l'Union Européenne à l'ICRISAT | Des solutions innovantes au service de la productivité

Dans le cadre de la recherche pour améliorer la sécurité alimentaire au Mali, en Afrique de l'Ouest et du Centre, une forte délégation conduite par l'Ambassadeur de l'Union Européenne, Bart Ouvry, accompagné de sa collègue Kristina Kühnel, Ambassadrice de Suède, et des représentants des Ambassades d'Allemagne, de France, des Pays-Bas, du Luxembourg et du Danemark, a visité, le mercredi 29 juin 2022, le Centre régional de recherche ICRISAT, sis à Samanko. Sur place, la délégation a été accueillie par le Dr. Ramadjita Tabo, Directeur Général de l'Institut International de Recherches sur les Cultures des Zones Tropicales et Semi-Arides

(ICRISAT) pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, accompagné de quelques cadres de son staff. Le site de l'ICRISAT de Samanko regroupe les centres de recherche l'ICRISAT, Worldveg - Centre mondial pour les légumes ICRAF - Centre mondial pour l'agroforesterie, l'ITA - Institut International d'Agriculture Tropicale, l'ILRI - Institut international de Recherche sur l'élevage. Après les salutations d'usages, la visite proprement dite a commencé par une exposition de produits « Smart Food » à base de mil, de sorgho, arachide et niébé. Initiée en 2017 par l'ICRISAT et ses partenaires, l'initiative vise à promouvoir une alimentation saine, équilibrée et intelligente à travers une production et un

développement des chaînes de valeurs de ces cultures riches en nutriments, climato-résilientes et disponibles localement, afin d'améliorer la nutrition et les conditions de vies des petits exploitants.

La délégation a pu visiter ensuite un laboratoire de pointe pour le test et la gestion intégrée de l'aflatoxine ainsi qu'une banque de gènes et des serres expérimentales de l'ICRISAT. Ainsi que des démonstrations faisant usage du numérique pour l'information agricole et pour les enquêtes agricoles ainsi que des équipements portréculte des cultures ont également retenu l'attention des visiteurs. Elle a aussi pu apprécier une exposition des semences de *Brachiaria* et des vaccins par l'Institut International de Recherche sur l'Élevage (ILRI) ainsi qu'une autre concernant les technologies de l'Institut d'Agriculture Tropicale (ITA).

La visite s'est ensuite poursuivie avec une démonstration du système de jardin hors sol, des infrastructures de réfrigération et de conservation des légumes ainsi que des chambres froides pour le stockage des semences maraichères et une exposition de semences de Worldveg. La délégation a, enfin pu visiter une pépinière des essences agro-forestières de CIFOR-ICRAF. L'ICRISAT, faut-il le rappeler, regroupe plusieurs instituts travaillant sur la recherche pour améliorer la productivité des cultures et la résilience au climat pour la sé-

curité alimentaire et nutritionnelle au Mali. Le développement de l'agriculture et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un domaine majeur des interventions de l'Union Européenne qui appuie également les centres internationaux de recherche agronomique qui œuvrent en partenariat avec l'Institut d'Economie Rurale (IER) du Mali dans le cadre de nombreux projets. Au nombre des projets financés par l'Union Européenne et en cours de mise en œuvre dans le domaine de la recherche agricole pour le développement, il y a l'APSAN-Mali "Améliorer la Productivité des Cultures et la Résilience au Climat pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali".

Le projet, qui est mis en œuvre par l'ICRISAT, vise à contribuer à l'augmentation durable de la productivité agricole et des revenus des agriculteurs dans le contexte du changement climatique dans quatre régions d'intervention, et cible 10.000 producteurs dans les régions de Sikasso, Kayes, Ségou et Koulikoro. Les Pays-Bas et l'Allemagne financent aussi des projets de recherche à travers l'ICRISAT pour, par exemple, la mise à l'échelle de variétés améliorées d'arachide ou de nouvelles variétés de sorgho et de mil de haut rendement et riches en nutriments.

Un autre projet important est le programme « Reverdir l'Afrique », mise en œuvre par CIFOR-ICRAF pour la restauration des terres à travers l'agroforesterie et l'adoption et la mise à échelle des pratiques comme la Régénération Naturelle Assistée (RNA). L'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas soutiennent également



CIFOR-ICRAF dans des projets comme l'agroforesterie ou l'agro-écologie. Après la visite des stations qui abritent l'ICRISAT, Bart Ouvry,

Ambassadeur de l'Union Européenne, a donné ses impressions.

« **Nous avons voulu faire cette visite,**





avec une équipe de l'Europe, à nos collègues de l'ICRISAT pour voir nous-mêmes qu'elles sont les solutions qui sont offertes ici pour améliorer la qualité de la production et pour aussi augmenter le volume de production agricole non seulement au Sahel et pour toute l'Afrique de l'Ouest. Ce centre n'est pas suffisamment connu, alors qu'il peut offrir des solutions aux agriculteurs, mêmes aux maraîchères, ainsi qu'au citoyen qui a un petit jardin qui peut produire des légumes. Pour nous, l'Union Européenne et ses Etats membres, il est important dans notre coopération d'accompagner les citoyens maliens dans la recherche de solution. Et nous savons qu'aujourd'hui dans le Sahel, déjà il y a au-delà de 30 millions personnes qui ont un problème d'accès à la sécurité alimentaire. Nous voulons contribuer à des solutions. Je crois que ce centre de recherche Africain

que nous soutenons financièrement travaille bien. Ici ils ont trouvé des scientifiques qui sont passionnés de leur travail et qui offrent, en termes de sécurité alimentaire, des solutions. Nous en sortons enthousiastes », a déclaré Bart Ouvry, l'Ambassadeur de l'UE.

L'ICRISAT, faut-il le rappeler, créé en 1972, vise à contribuer au rehaussement des capacités de 600 millions de personnes à surmonter la faim, la pauvreté et la dégradation de l'environnement sous les tropiques semi-arides, grâce à la pratique d'une agriculture toujours plus efficace et résiliente au changement climatique. En étroite collaboration avec les systèmes nationaux de recherche et leurs partenaires intervenant dans les chaînes de valeurs agricoles, l'institut a contribué aux succès et à l'impact de la recherche agricole en développant notamment de nouvelles variétés à haut rendement, riches en nutriments et adaptées aux diverses zones agro-clima-

tiques et répondant aux exigences des producteurs, des ménages, des transformateurs en termes de qualité, de demande du marché et d'utilisation.

L'initiative « Smart Food (alimentation saine, intelligente et équilibrée) a notamment pour but d'assurer aux enfants une ration alimentaire quotidienne équilibrée à travers l'utilisation de céréales bio-fortifiées en fer et en Zinc. L'institut a également contribué au développement et à la dissémination de variétés améliorées et hybrides de sorgho, mil et arachide qui ont permis aux agriculteurs d'améliorer leur productivité, la collecte, la caractérisation et la conservation des ressources génétiques du mil, du sorgho et de l'arachide, au développement de technologies de gestion intégrée de fertilité des sols et de conservation de l'eau comme le microdosage des engrais.

■ Yama DIALLO

malikile.com
 La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

MIGRATION IRREGULIERE :
 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Jeune Afrique



L'opérateur togolais #Togocom contrôlé à 51% par le conglomérat malgache #Axian est sanctionné par le régulateur à hauteur de 3,6 millions de dollars pour divers manquements aux engagements de son cahier des charges.



Wakat Séra



L'Ivoirien Harold Coffi prend les rênes de la Société générale Sénégal, une filiale de la banque française, après avoir dirigé pendant quatre ans celle du Burkina, selon Africa Business+.



Mali Actu



Kylian Mbappé n'a d'ailleurs mis que quelques minutes pour le démontrer et les hommes de Jorge Sampaoli ont beau passer devant peu après le retour des vestiaires, la France l'emporte 4-3 au terme d'un match particulièrement spectaculaire.



A l'instar des autres catégories, la Confédération africaine de football (CAF) a dévoilé ce jeudi la liste des nommés pour le titre d'entraîneur de l'année. Vainqueur de la CAN avec le Sénégal et auteur d'une qualification pour la Coupe du monde 2022, Aliou Cissé fera figure de grandissime favori devant Walid Regragui, auteur du doublé Ligue des champions africaine-championnat du Maroc avec le Wydad Casablanca



Courrier international



C'est "l'un des plus gros canulars de l'histoire de Wikipédia", écrit le site chinois "Sixth Tone". Une contributrice de la version sinophone de l'encyclopédie en ligne a rédigé des dizaines de faux articles. Sa parfaite imitation du style caractéristique de Wikipédia lui a permis de faire durer la supercherie pendant plus de dix ans.



Seydou Traoré



Mr Maïga, aux commandes, j'aurais ajouté aux ressources humaines Me Tapo, Me Mamadou Ismael Konaté et Moussa Makan Sissoko. À charge pour eux de refuser. La constitution de la République n'est pas une affaire de partisans, elle doit être la synthèse de tous les points de vue. À l'issue des travaux, des opinions sont acceptées, d'autres rejetées. Il s'agit quand même de la source de toutes les autres lois de la République ! Une seule pensée ne peut produire la constitution. L'homme politique choisira ses partisans, l'homme d'État se battra pour que l'expression plurielle soit garantie!

Ils n'ont pas pensé qu'un jour viendrait un Assimi ! Le pouvoir prend la tête. Au bout de 3 semaines, l'euphorie de la nomination passée, si Dieu et les bénédictions de tes parents ne te viennent pas en aide, tu oublies dans ton bureau que tu n'es qu'un mortel. Que d'autres sont déjà passés là avec plus ou moins de bonheur. Alors, la tête enfla au point d'oublier que tu es nommé en conseil de ministres un mercredi et que le suivant tu es gommé. Ou que dans un cabinet présidentiel tu es nommé et que dans ce même cabinet tu es révoqué ou remercié. Beaucoup oublient cela! La conséquence, ils sont en exil. La leçon doit servir !

■ Malick Konate



« Mon porte-feuille est tombé avec mes pièces suivantes: 1- Carte Nina 2- Carte Magnétique + Carte Client(bnda) 3- Carte Inps 4- Carte Amo entre sogoniko et faladiè. N°70 48 29 05 Soumaila Ballo »

■ Casimir Sangala



OTAN : une intervention envisagée au Mali pour "contrer les menaces potentielles au Sahel" contre son bloc selon le Chef de la diplomatie espagnole.

■ FIGARO DU MALI



Communiqué de l'Union des Journalistes Reporters du Mali relatif à la nomination des membres de la commission de rédaction de la nouvelle constitution.

L'Union des Journalistes du Mali (U.J.R.M) a vu ce jour 30 Juin 2022, sur les réseaux sociaux, le décret du président de la transition, Colonel Assimi Goïta, chef de l'Etat, portant nomination des membres de la commission chargée de la rédaction d'une nouvelle constitution. L'U.J.R.M, conformément à ses objectifs d'assainir la presse malienne:

- Prend acte de cette décision du Président de la transition dont la presse a été ignorée;
- exprime sa vive préoccupation de l'absence notoire des représentants des organisations faitières de la presse dans cette commission;
- dénonce sans réserve, le mépris dont la presse fait l'objet;
- Invite la commission de rédaction de la nouvelle constitution à prendre en compte les préoccupations majeures de la presse malienne;
- appelle la maison de la presse et les organisations faitières de la presse à une synergie d'actions afin que la presse, comme en 1992, ne soit le parent pauvre de la nouvelle constitution.

Enfin, l'U.J.R.M invite les autorités, plus particulièrement le Président de la transition à placer la presse au cœur de la refondation du Mali. Une presse libre, professionnelle et autonome financièrement, est

gagée de la sûreté d'un État sérieux.

Bamako, le 30 juin 2022

Le Président

Boubacar Kanoute



■ Tesa-yanda Telly



Amkoulel et Yankee n'ont pas honte dè. Pendant tout ce temps ils sont en fuite ! Hé voler le bien public n'est pas bon koyi. Tu peux même pas vivre dans ta partie. Kaari

■ Alphasidiki Sangare



Radio Kayira Souffle ses 30 bougies!

L'espace d'expression démocratique Kayira, a abrité le lundi 20 juin 2022, les festivités de commémoration du 30eme anniversaire de la Radio Kayira. Parrainé par Ousmane Diarra, tradithérapeute et placé sous le leadership de l'Administrateur Délégué Amadou Nanko Mariko, l'événement, au regard du contexte socio politique actuel, a été commémoré dans la sobriété. Il a été marqué par la lecture du Coran et une soirée culturelle animée par l'artiste traditionneliste Sekouba Traoré. Pour rappel, la radio Kayira ou « radio de la parole retrouvée » a été créée le 20 juin 1992. Au fil des ans, elle est devenue un véritable réseau de communication composé de 10 radios, qui a ses tentacules dans plusieurs localités en plus de Bamako: Koutiala, Segou, Niono, Kayes, Mahina, Kita, Sikasso et Kolondjièba. De 1992 à 2022, elle s'est particulièrement illustrée dans la lutte pour la consolidation de l'ancrage démocratique, la promotion de l'Etat de droit, la défense des migrants expulsés et des couches défavorisées. Elle a par ailleurs formé de grandes voix de la radio telles que: Oumou Diarra dite Dièma, Ibrahim Djonkoloni Coulibaly, Fous-

seyni Diarra alias Fouskou, Feu Siaka Diarra, Bandjougou Tounkara « Djoukousse » Dramane Djibo, Siaka Z Traoré etc.
Alpha Sidiki Sangaré



■ Moussa Baba Coulibaly



Aucun mot ne serait assez fort pour condamner cette pratique cupide des auteurs. Certes, ils répondront de leurs actes devant Dieu. Ce jour là, ils apprendront à leurs dépens que Le Seigneur est très dur en châtement. Les autorités doivent sévir pour que cela serve de leçon.



■ Yeah Samake



CHERS AMIS,
Le Gouvernement de la Transition a publié hier le Chronogramme électoral.

Nous retenons les dates suivantes:
REFERENDUM DU DIMANCHE 19 MARS 2023
L'ELECTION DES CONSEILLERS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DIMANCHE 25 JUIN 2023
L'ELECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE DU DIMANCHE 29 OCTOBRE 2023
L'ELECTION PRÉSIDENTIELLE DU DIMANCHE 04 FÉVRIER 2024
Engageons nous tous pour la réussite de la Transition et la tenue d'élections crédibles, transparentes et paisibles.
Rappelons nous toujours que #DIRIGERCESTSERVIR



■ Bacary Camara



Heures supplémentaires des Enseignants du supérieur

J'ai lu par voie de presse que le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique Amadou Keita a offert 500 millions de FCFA à l'Université des lettres et des sciences humaines (ULSHB) de Bamako, dans le souci d'éponger les arriérés d'heures supplémentaires, dont le paiement est en souffrance depuis deux ans environ. Une information qui a suscité une immense joie dans les cœurs des professeurs et particulièrement les vacataires qui ne comptent que sur ces heures pour assurer leur survie quotidienne, dans un monde universitaire criblé de dysfonctionnements criards à tous les étages. Le hic, dans cette affaire, c'est le toilettage permanent de la liste des bénéficiaires, qui fait toujours retarder les paiements programmés à dates échues. Du coup, les langues se délient à nouveau, car sans une réelle implication personnelle du Ministre Keita, (connu et apprécié par ailleurs par sa rigueur et son intégrité professionnelle), cette bonne nouvelle pourrait vite se transformer en un nouveau cauchemar pour les enseignants du supérieur.
B. CAMARA/Le Phénix



■ Courrier international



"Trois ans de calvaire psychologique ont commencé : Il y a eu ce psy qui me conseillait de regarder des films de Charlie Chaplin pour aller mieux. Il y a eu celui qui me réclamait le remboursement de la Sécurité avant chaque rendez-vous, celle qui a fondu en larmes et que j'ai dû reconforter pendant toute la séance."

- Dans un texte exceptionnel, paru dans le "London Review of Books", la journaliste américaine Madeleine Schwartz raconte le procès des attentats de novembre 2015



■ Gouvernorat de la Région de Kayes

KAYES | LE 30 JUIN 2022 | ACTUALITÉ...

#RÉCEPTION_DES_NOUVEAUX_BÂTIMENTS

Par ce clic de ciseaux, le Gouverneur de la Région, le Colonel Moussa SOUMARÉ, réceptionne ainsi 8 nouveaux bâtiments (villas) des types f3 et f4 pour des militaires. Lesdits bâtiments sont battus au sein du Camp Militaire Mamadou Lamine Dramé de Kayes.

La société Baraka petroleum apporte ainsi son soutien aux FAMAS en finançant la construction de ces loges.

Il s'agit d'améliorer les conditions de vie et de travail des militaires. Le Chef de l'Exécutif Régional, remercie le généreux partenaire financier ainsi que le Commandant de zone N° 4 , le Colonel Salim



Bamba pour l'initiative du projet.

Ainsi, il demande aux nouveaux locataires d'entretenir ces infrastructures car ils entrent dans le cadre de leur sécurité et celle de leurs familles. Mieux, une manière de remonter le moral des forces en cette période d'insécurité que traverse le Mali.

Un sentiment de soulagement rayonnait le visage des bénéficiaires. #CELLULECOMGRK



■ Julien Antouly



#Mali : Le Conseil de sécurité des Nations Unies vient de voter en faveur du renouvellement du mandat de la #MINUSMA, jusqu'au 30 juin 2023.

Contrairement aux années précédentes, la Russie et la Chine se sont abstenus

■ Emmanuel Macron



Officiel du gouvernement - France

Le continent européen n'est plus en paix. Il ne l'est plus depuis le 24 février 2022 et le choix de la guerre fait par la Russie. À Madrid, réunis entre alliés, nous en avons pris acte.

■ Sangha Lakamané



Trois fils de samory servirent dans l'armée française. Gouraud en a rencontré deux dont un en Syrie. Celui ci se nommait Mandjou. Ils sont tous morts au service de la France. Parmi eux un lieutenant. Sur cette photo prise en 1916 à Paris, le lieutenant d'infanterie Ibrahima Dinah Salifou, fils de Dinah Salifou le dernier roi des Nalous. Il se battit pour la France et comme son père, le lieutenant reçut la Légion d'honneur en 14-18. Il finit capitaine. A Paris.

Source : Kaba Condé

#sanghalakamane : le vestibule de l'Antiquité.



■ Serge Daniel



#Mali-Burkina-Guinée /A Accra pour le sommet de la CÉDEAO du 3/07/Je constate sur place qu' Au moins onze organes de presse de la Guinée, du Mali, du Burkina sont représentés pour couvrir l'événement. Exemple: Joliba TV du Mali, BF1 la chaîne de télévision incontournable du Faso



■ Gouvernement du Mali



EMP-ABB : 27ème Session du Conseil d'Administration.

L'Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP-ABB) a tenu, le jeudi 30 juin 2022, la 27ème Session de son Conseil d'Administration (CA). C'était sous la présidence du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le Colonel Sadio Camara, avec à ses côtés le Directeur de l'EMP, le Colonel Souleymane Sangaré et plusieurs autres partenaires internationaux.

L'objectif de cette 27ème session était de faire le point de la mise en œuvre des différents projets en cours et échanger sur les perspectives d'avenir.

Au cours de cette session, les sujets abordés étaient, entre autres, l'adoption du procès-verbal et le point de la situation de la 26ème session du CA. Ce fut également un cadre d'échanges et de recommandations dans la prise de décisions pour les partenaires techniques et financiers.

Le président du Conseil d'Administration, le ministre de la défense et des anciens combattants, le Colonel Sadio Camara, a déclaré dans son discours d'ouverture qu'en ces temps incertains pour la paix et la stabilité mondiale, la tenue de cette session ordinaire est une réitération d'un engagement commun, pour faire avancer les idéaux et les valeurs qu'ils partagent au profit des peuples respectifs.

Le ministre a fait savoir que malgré les tensions structurelles et conjoncturelles apparues sur la scène diplomatique sous-régionale et internationale, le Mali s'efforce de tenir son rang au sein de la communauté internationale. Il se réjouit de la volonté manifeste par les pays et institutions ici représentés, d'œuvrer à consolider le dialogue et la recherche de solutions gagnant-gagnant. Il a ajouté que c'est l'esprit insufflé par les acteurs de la paix à l'EMP qui ambitionnent d'assumer un rôle de centre régional et continental de leaderships en matière de formation, de recherche, d'analyse et d'apprentissage dans la prévention et la gestion des conflits.

Retrouvez tout l'article à ce lien suivant : <https://www.fama.ml/emp-abb-27eme-session-du-conseil...>



Préparez à **SUP MTI BENI MELLAL** votre carrière
 d'**INGÉNIERIE** et de **MANAGER**

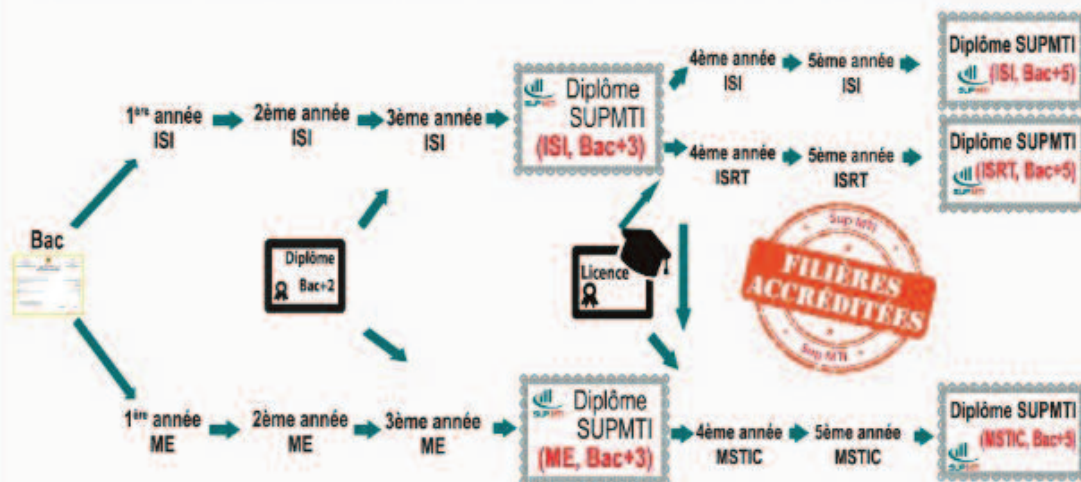
ÉCOLE DE MANAGEMENT

- Management des Entreprises (**ME Bac+3**)
- Management des Systèmes et Technologies de l'Information et de Communication (**MSTIC Bac+5**)

ÉCOLE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE, RÉSEAUX ET TÉLÉCOMS

- Ingénierie des Systèmes Informatiques (**ISI Bac+3**)
- Ingénierie des Systèmes Réseaux et Télécoms (**ISRT Bac+5**)
- Ingénierie des Systèmes d'Information (**ISI Bac+5**)

L'EXCELLENCE
 PAR LA FORCE
 DU GROUPE
 DES ÉCOLES
SUP MTI



Diplômes Bac+3 et Bac+5

Partenaires :



Certificats
 Internationaux :



Nationalités des étudiants de **SUP MTI Béni Mellal**



Maroc



Côte d'Ivoire



Sénégal



Congo Brazzaville



Togo



Gabon



Niger

SUP MTI BENI MELLAL

Contacteur au Mali

Boulevard Hassan II,
 Quartier Al Adarissa
 (au-dessus du café voltaire)
 (+212) 612 993 056
 (+212) 5 23 42 22 33/34
 hamidaitsaid@supmti.ac.ma
 @supmtibm
 @SUPMTIBeniMellal

D&D Consulting
 HAMDALLAYE ACI2000, RUE 330, PORTE 10
 +223 698883 05/82017575
 mdoumbia1@yahoo.fr

Deux morts et un blessé à la suite d'une course poursuite de la police : La population en colère barricade la RN6 à Niamana



A Niamana sur la route nationale six (rn6), un car de transport pourchassé par un contrôle de la police a percuté trois motocyclistes au niveau du carrefour de Waraba Tchatcho à environ 100 mètres après la bifurcation de Kadobougouni. Le bilan fait état de 2 morts sur le coup et le troisième grièvement blessé évacué aux urgences. La population riveraine choquée barricade la route.

La course poursuite de la police devient de plus en plus un phénomène inquiétant au Mali. Deux (2) morts et un blessé grave évacué aux urgences. C'est le bilan d'un accident de la circulation provoqué par une course-poursuite de la police contre un bus de transport, au niveau du carrefour de Waraba Tchatcho, non loin de la bifurcation de Kadobougouni sur la route nationale six (RN6). « Tout serait partie du refus d'obtempérer du chauffeur du car qui, au lieu de s'arrêter accéléra, poursuivi par l'agent de la police, il perdit le contrôle du véhicule à quelques mètres de la bifurcation de Kadobougou et la suite est sans commentaire, trois motocyclistes percutés et malheureusement deux ont rendu l'âme et le troisième fut d'urgence transporté à l'hôpital par les sapeurs-pompiers », a rapporté l'AJCAD sur sa page en ajoutant que la population mécontente a posé des barricades sur la route en allumant des pneus afin d'empêcher toute musculation.

Il faut rappeler que dans la nuit du mercredi au jeudi 22 juillet 2021, une telle action avait causé un grand incident entre la population de Lafiabougou en Commune IV du District de Bamako et les des éléments de la Brigade anti-criminalité (BAC). Après cet incident, deux pick-up et beaucoup d'autres matériels du Commissariat du 17^e Arrondissement sis à Hippodrome II furent incendiés par des habitants du quartier en colère après la mort d'un autre jeune suite à une course-poursuite de la police dans la soirée du vendredi 04 mars 2022.

Ce nouvel accident du genre est une interpellation des plus hautes autorités afin de circonscrire ces comportements qui relèvent des temps anciens. Aujourd'hui au Mali, chaque mort est un mort de trop, surtout dans la circulation, pendant que nos frères de la population civile ou des forces de défense sont en train de payer de vie le prix de l'insécurité qui nous est imposée.

Issa Djiguiba / Source : Le Pays

Réforme du secteur de la sécurité : Plusieurs acteurs informés sur la stratégie RSS et son plan d'action



Le Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité a organisé, jeudi 30 juin, un atelier national d'information de la stratégie nationale de la réforme du Secteur de la sécurité au profit de plusieurs acteurs. C'était en présence du ministre de la Sécurité et de la Protection civile.

Validée le 06 juillet 2018 par le Conseil National de la Réforme du Secteur de la Sécurité, la Stratégie nationale de la réforme du secteur de la sécurité vise à procurer au citoyen malien des conditions de vie honorables et décentes, puis de garantir la satisfaction des besoins essentiels pour tous. Son objectif général est de contribuer à la mise en place d'institutions de sécurité et de justice efficaces, apolitiques, responsables, respectueuses des droits de l'homme et de l'Etat de droit et attentives aux besoins de justice et de sécurité des populations et de l'Etat. Il s'agit spécifiquement de promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité, de renforcer la capacité de l'Etat à répondre aux attentes des populations en matière de défense, de sécurité et de justice et de restaurer la confiance entre les populations et des institutions de défense, de sécurité et de justice.

C'est pour expliquer cette vision que porte la Stratégie nationale de la réforme du secteur de la sécurité que le Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité a tenu un atelier de sensibilisation à l'intention du monde de la sécurité, des acteurs de la justice et des organisations de la société civile. « Quand on parle de la réforme du secteur de la sécurité, il ne s'agit pas seulement des armes. Elle englobe toutes les activités de l'Etat. C'est pourquoi on parle de participation inclusive de tous les Maliens, même si le premier pilier pour atteindre d'autres objectifs de développement c'est la sécurité. Il faut une nouvelle manière de penser la sécurité. Elle n'est pas que l'affaire des hommes en armes », explique le Général de Division Abdoulaye Coulibaly, Commissaire à la Réforme du Secteur de la Sécurité.

Le Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS) a été créé le 14 août 2014 par décret, placé sous l'autorité du Président de la République. Ce décret a été relu le 09 juin 2016 afin de prendre en compte les dispositions de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger (APR). Ce second décret place le CNRSS sous l'autorité du Premier ministre.

Boubacar Diallo / Source : Journal du Mali

Police Nationale : Le DG au chevet du policier blessé à Fana



Le Directeur Général de la Police Nationale, l'Inspecteur Général Soulaïmane TRAORE, à la tête d'une délégation, a rendu visite ce jeudi 30 juin 2022, à l'Adjudant de Police Amadou B. COULIBALY, blessé par balle lors de l'attaque du Commissariat de Police de Fana par des bandits armés non encore formellement identifiés.

Le DG de la Police a été accueilli par le Directeur Général de l'Hôpital Gabriel TOURE, le Lieutenant-colonel Moussa Sidibé. Ensemble ils se sont rendus dans la chambre de l'Adjudant Amadou B. COULIBALY où l'Inspecteur Général Soulaïmane TRAORE lui a exprimé la solidarité de la police et lui a adressé ses vœux de prompt rétablissement. Pour sa part, le policier blessé a fait part de sa joie et de sa satisfaction à l'endroit des autorités policières. Il a particulièrement remercié le DG de la police pour cette visite qui démontre sa compassion envers ses hommes. Par ailleurs le Directeur Général de la Police Nationale et sa délégation ont profité de l'occasion pour rendre également visite au Sergent-stagiaire Maïchata COULIBALY, victime d'un accident de la circulation routière. L'équipe médicale présente a rassuré le DG de la Police et sa délégation sur l'état de santé de leurs patients qui s'améliorent de jour en jour.

Source : Cellule de communication de la police nationale du Mali

Koulouba : Mise en route de deux nouveaux ambassadeurs



Le Président de la Transition, Son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA, Chef de l'État, a reçu successivement en audience, ce jeudi 30 juin 2022, les nouveaux Ambassadeurs de la République du Mali, accrédités auprès de la République d'Afrique du Sud et celle du Japon.

À leur sortie d'audience, les nouveaux diplomates ont indiqué être venus remercier le Président de la Transition pour cette marque de confiance à l'endroit de leur modeste personne. Aussi cette visite visait à lui témoigner leur gratitude, d'une part, et d'autre part recueillir les orientations du Président de la Transition.

Ayant pour mission de passer en revue le partenariat, capitaliser les acquis et renforcer la Coopération entre le Mali et les pays hôtes, ces nouveaux diplomates ont reçu de Son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, des directives claires et précises pour le meilleur accomplissement de leur mission. Le Chef de l'Etat leur a indiqué la conduite à tenir et leur a demandé d'explorer de nouvelles pistes afin que le Mali puisse tirer le meilleur bénéfice de sa relation avec les pays hôtes, ont déclaré les Ambassadeurs Bakary COULIBALY et Madame Nina WALETT INTALOU.

Source : Présidence de la République du Mali

Le ministre espagnol des Affaires étrangères n'exclut pas une intervention de l'OTAN au Mali

Le ministre espagnol des Affaires étrangères, Jose Manuel Albares, a déclaré jeudi qu'il n'excluait pas une intervention de l'OTAN au Mali si nécessaire, après que le sommet de l'alliance à Madrid a mentionné le terrorisme parmi les "menaces hybrides" que des puissances hostiles peuvent utiliser pour miner sa stabilité.

Interrogé sur une intervention de l'OTAN au Mali, il a déclaré à la station de radio locale RNE : "Non, nous ne l'excluons pas." "Si c'était nécessaire et si cela représentait une menace pour notre sé-



curité, nous le ferions", a-t-il ajouté. Le nouveau concept stratégique de l'OTAN mentionne le terrorisme et les migrations comme des éléments à surveiller au cours de la prochaine décennie, et désigne le flanc sud comme une nouvelle source de risque pour la stabilité.

Source : zonebourse.com



**Institut National de Prévoyance Sociale
(INPS)**

SERVICE AMO

Contacts: 63 25 18 84 / 20 22 04 08

COMMUNIQUE

A L'INTENTION DES ASSURES AMO DE L'INPS

La Direction générale de l'INPS porte à la connaissance de tous les assurés enrôlés à l'AMO de Janvier à Mai 2022, dans les centres déconcentrés de l'INPS (Communes I, II, III, IV, V, VI et du SAMO) que les cartes biométriques AMO sont disponibles dans les agences principales des communes de Bamako et du SAMO de l'INPS.

La Direction générale de l'INPS compte sur la bonne compréhension de toutes et de tous.

Bamako le 09 Juin 2022

P/ Le Directeur général PO
Chef de service AMO-INPS


Dr Bandiougou M TRAORE



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

Chômage des jeunes : Le marketing de réseau en alternative

Le Palais de la Culture Amadou Hampaté Bah a abrité les travaux de partage d'expériences des networkers avec les nouveaux membres en vue de permettre à ces derniers d'être autonomes financièrement. Ainsi de nouveaux membres des associations AEVPM et ANI ont été formés

Avec l'évolution du monde, à travers notamment les nouvelles technologies, beaucoup de jeunes sont au chômage. L'alternative à ce phénomène, qui gangrène la société, surtout la couche juvénile, passe par l'entrepreneuriat. A cet effet, le système de vente en ligne, qui s'accroît de plus en plus au Mali, doit être développé. C'est ainsi que des associations de networkers, dont l'Association des Elites pour la Valorisation des Produits Naturels au Mali (AEVPM) et l'Association des Networkers de Ifabaco (ANI), ont formé leurs

membres aux notions de l'entrepreneuriat. Au cours de cette rencontre, l'entrepreneure, Diénéba Nèné Traoré relèvera que la vente en ligne est favorable à l'épanouissement des jeunes. Et de rappeler que cette activité a permis de procurer beaucoup de richesses à de nombreux opérateurs économiques, à l'image de Bill Gates, Donald Trump et d'Ali Dankoté. A ses dires, aujourd'hui, le monde a changé et, avec la cherté de la vie, l'argent que l'on percevait à travers les activités classiques ne suffit plus pour combler les besoins. Et d'ajouter

que « **Dans toute chose, il y a la formation, si l'on accepte de se former, au finish, on aura l'argent** ». Elle a ainsi invité les nouveaux membres à être courageux et patients pour avoir un meilleur lendemain. Avant de demander à toutes les associations de networkers de se donner la main pour soutenir le Mali. « **Le plus grand problème auquel notre pays est confronté aujourd'hui est le manque d'argent. Si les Maliens comprennent ce système, l'embargo ne sera pas un handicap pour notre développement** », a-t-elle conclu.

De son côté, Ibrahima Konaté, Consultant en Gestion d'Entreprise/stock, a indiqué que l'objectif de la rencontre était de promouvoir l'entrepreneuriat avec le marketing de réseau puisque le taux de chômage aujourd'hui grimpe de façon exponentielle. Dans le marketing de réseau, plus tu fais la vente plus tu gagnes de l'argent, a-t-il fait savoir.

■ Maffenin Diarra





Rédaction de la Nouvelle Constitution : C'est parti !

L'ancien Secrétaire Général du gouvernement Fousseini Samaké en assure la présidence

Les membres de la Commission de Rédaction de la Nouvelle Constitution du Mali sont désormais connus. En effet, le Président de la Transition, le Colonel Assimi Goita, a pris un décret portant nomination des membres de la Commission de Rédaction de la Nouvelle Constitution. Décret rendu public le mercredi 29 juin 2022.

L'Article 1er du décret donne des détails sur les personnalités appelées à siéger au sein de ladite commission. Il stipule ce qui suit : « Les Personnalités dont les noms suivent, sont nommés membres de la commission de rédaction de la nouvelle constitution, en qualité de : Président Monsieur Fousseyni SAMAKE, ancien Secrétaire Général du Gouvernement ;

Rapporteur générale, Monsieur Wafy OUGA-DEYE, ancien Président de la Cour Suprême ; Rapporteur général adjoint: Madame SANOGO Aminata MALLE, Médiateur de la République». La commission est aussi composée d'Experts, somme toute des personnalités connues dans leur domaine respectif comme étant compétentes et intègres. Il s'agit de : Me. Moustapha S. M. CISSE, Bâtonnier ; Professeur Moussa DJIRE, Juriste politiste ; Madame ZOUBOYE Fatoumata DICKO, Notaire ; Monsieur Mohamed Ag ERLESS, Chercheur anthropologue ; Général (ER) Yamoussa CAMARA, Ministre conseiller à la sécurité nationale ; Monsieur Harouna DIALLO, Juriste constitutionnaliste ; Docteur Bréma Ely DICKO, Sociologue ; Professeur

Balla DIARRA, Géographe ; Docteur Bréhima FOMBA, Juriste constitutionnaliste ; Madame Jacqueline KONATE, Informaticienne ; Docteur Alfousseyni DIAWARA, Segal adjoint de la Présidence ; Monsieur Mamadou Seydou TRAORE, Administrateur Civil à la retraite ; Professeur Soumaila SANOGO, Historien ; Monsieur Mamani NACIRE, Membre du corps préfectoral ; Inspecteur Général (25) Marie Claire DIALLO, ancien Directeur Général Adjoint de la police ; Monsieur Mamadou SANTARA, Ancien Secrétaire général du Gouvernement ; Professeur Eloi DIARRA, Constitutionnaliste ; Professeur Modibo TRAORE, Economiste ; Monsieur Ben Cherif DIABATE, Communicateur Traditionnel ; Madame Oumou DIARRA dite Dièma, Communicatrice ; Monsieur Boubacar SOW, Administrateur civil à la retraite.

Les charges afférentes à l'accomplissement de la mission de la commission sont imputables au Budget d'Etat, précise l'Article 2 du décret du Président.

■ Yama DIALLO

Diallassagou : Le doute insultant de la MINUSMA

Dans la nuit du 18 au 19 juin, les villages de Diallassagou, Dianweli et Deguessagou, situés dans le cercle de Bankass, ont été victimes d'attaques terroristes. Après la découverte de nouveaux corps, le nombre de victimes a augmenté à 195 morts, selon des sources locales. Pour montrer la compassion de la MINUSMA et réitérer ses condamnations fermes, le représentant spécial du Secrétaire général, Chef de la MINUSMA, El Ghassim Wane, était, le lundi dernier, dans la région de Mopti, notamment à Bankass puis à Diallassagou.



Il aura donc fallu plus d'une semaine à la MINUSMA pour, dit-elle, déployer à Diallassagou une mission d'établissement des faits dans le village. En français facile, la MINUSMA veut établir la véracité des faits. Parce que tels que présentés, les faits souffrent-ils de crédibilité pour la MINUSMA ?

En utilisant le conditionnel présent pour s'exprimer au sujet des massacres perpétrés à Diallassagou et du bilan officiel établi par les plus hautes autorités maliennes (« Suite aux attaques qui auraient été perpétrées par des groupes extrémistes dans la région de Bandiagara dans le Centre du Mali, et qui selon le bilan établi par les autorités maliennes, auraient entraîné la mort de plus d'une centaine de civils ») la MINUSMA choisit délibérément d'induire un doute, une incertitude, une probabilité sur les faits tels que présentés. Parce que c'est cela qu'exprime le conditionnel présent.

Est-ce la MINUSMA douterait que ce massacre est l'œuvre des groupes terroristes notamment « les combattants de la Katiba du Macina de Amadou Kouffa dont plusieurs, parmi les au-

teurs, ont été formellement identifiés » par le gouvernement dans son communiqué ou, est-ce que simplement la MINUSMA remet-elle en cause « le bilan établi par les autorités maliennes, auraient entraîné la mort de plus d'une centaine de civils » ? Dans les deux cas, le doute ambiant que la MINUSMA laisse planer sur la parole officielle du Mali est insultant pour la dignité et l'honneur de notre pays.

En allant sur le terrain comme des journalistes « recueillir des témoignages directs sur les événements survenus à Diallassagou, mais également de procéder à des constatations matérielles notamment l'incendie de bâtiments (boutiques et commerces) et de véhicules », la MINUSMA crédite-t-elle la parole du chef terroriste Amadou Kouffa sur celle du gouvernement ?

Le chef de la Katiba Macina, Amadou Kouffa, affilié au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM) est sorti dans une vidéo pour nier son implication dans le massacre de Diallassagou. Suite au communiqué du gouvernement, Amadou Kouffa a estimé que « de fausses rumeurs ont été répandues dernière-

ment à travers les médias indiquant que « les moudjahidines » appartenant au (GSIM) ont assassiné des civils dans le cercle de Bankass, région de Mopti. En réponse à ça, nous affirmons que « les moudjahidines » n'ont pas tué de civils et ceci n'est pas leur méthode. Parmi les 03 villages cités comme cibles des attaques, « les moudjahidines » ne s'y sont nullement rendus, hormis le village « Glasgow » où se trouve certains individus, il a été établi qu'ils collaborent avec les « tyrans » dans les rondes effectuées, au cours desquelles ont été tués plusieurs musulmans, ce qui a poussé les villageois à organiser des manifestations pour empêcher « les moudjahidines » à parvenir à leur fin. Ces derniers ont tiré des tirs de sommation afin de disperser les gens autour d'eux. S'agissant de ce qui se dit à leur sujet comme quoi ils ont incendié les boutiques et confisqué les voitures, la vérité est qu'ils ne se sont pas attaqués à aucune boutique des innocents, sauf qu'ils ont confisqué les biens de ceux figurant sur une liste ramenée ce jour-là. Nous précisons (GSIM) que ceux arrêtés par « les moudjahidines » et dont leurs biens ont été confisqués, ont été traduits devant « la commission légitime de la région ».

En tout cas ce n'est qu'après cette vidéo de propagande du chef de la Katiba Macina pour accuser les FAMA et Wagner que la MINUSMA s'est résolue à lever, conformément à son mandat, une mission d'établissement des faits sur le massacre de Diallassagou. Que la mission soit conforme à son mandat, mais nulle part ce mandat ne l'autorise à mettre en doute la parole de l'État malien.

Dans un compte rendu de presse, la MINUSMA indique que « l'enquête se poursuit et les résultats permettront de clarifier les circonstances qui ont entouré ce massacre, la MINUSMA de son côté assure qu'aucun effort ne sera ménagé pour venir en appui aux populations, dont la préoccupation première est la sécurité des personnes et des biens ».

Elle ajoute pour brouiller les pistes que les éléments de la Force de la MINUSMA qui ont procédé sur le terrain à des consultations médicales au profit de la population locale vont continuer à évaluer la situation pour arrêter les modalités de l'action future de la Mission dans la zone.

PAR Abdoulaye QUATTARA
Source : Info-Matin

Évaluation des systèmes alimentaires au Mali : La FAO identifie les principales problématiques



L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a élaboré un communiqué relatif aux résultats de l'évaluation des systèmes alimentaires au Mali. Les participants à cette évaluation ont pu identifier les principales problématiques des systèmes alimentaires au Mali ainsi que les solutions possibles pour activer la transformation durable et inclusive des systèmes alimentaires. Lesdites informations sont contenues dans le Profil des systèmes alimentaires du Mali-Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaire. Il sert de base pour décider les interventions prioritaires dans des domaines clés des systèmes alimentaires dans notre pays. En effet, les systèmes alimentaires sont au cœur de l'économie du Mali. Ils représentent 52% du PIB et fournissent un emploi à trois Maliens sur quatre, principalement dans le secteur de la petite agriculture. Les céréales et le bétail représentent une grande partie de la production agricole, ce qui fait du Mali un pays quasiment autosuffisant et un exportateur clé de la sous-région.

Troisième produit d'exportation du Mali après l'or et le coton, 75% du bétail est exporté vers les pays voisins.

« Nos systèmes alimentaires tels qu'ils fonctionnent ne parviennent pas à nourrir saine-ment toutes les populations et à garantir un mode de vie convenable pour tous les acteurs tout en préservant l'environnement. Ils sont confrontés à plusieurs défis en matière d'alimentation, de technologie, d'urbanisation et de changement climatique. Avec deux tiers de son territoire semi-désertique, le Mali souffre particulièrement des effets du changement climatique tels que la désertification, l'érosion des sols, la sécheresse et les inondations récurrentes », souligne le résultat de l'évaluation des systèmes alimentaires de la FAO.

L'évaluation des systèmes alimentaires entre dans le cadre d'une initiative conjointe entre l'Union européenne (UE), l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), en coopération avec les gouvernements.

L'objectif est d'identifier les principales contraintes du système et de mettre en lumière les points d'accès pour des politiques innovatrices et des investissements clés en vue de la transformation durable des systèmes alimentaires.

Sur la base d'une approche holistique qui considère les systèmes alimentaires dans leur ensemble, cette évaluation a permis de réunir un large éventail d'acteurs des systèmes à travers un processus innovateur de consultation en ligne qui s'est déroulé en parallèle dans 50 pays. Les participants ont pu identifier les contraintes particulières à leur pays et déterminer des points d'entrée en vue d'une transformation durable de ces systèmes.

Ainsi, le Profil des systèmes alimentaires Mali-Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires servira de base pour décider des interventions prioritaires dans des domaines clés des systèmes alimentaires.

PAR MODIBO KONE
Source : Info-Matin

L'INPS demeure au service des populations maliennes pour leur offrir l'espoir d'un avenir radieux



L'INPS au service des assurés sociaux



**INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE**



www.inps.ml



Email : inps@inps.ml



[INPS.Mali](https://www.facebook.com/INPS.Mali)



[@INPS_Mali](https://twitter.com/INPS_Mali)

Renouvellement de mandat : Le Mali refuse un chèque en blanc à la MINUSMA

Le gouvernement Mali réitère son opposition ferme à la liberté de mouvement de la MINUSMA dans l'exécution de son mandat dans le domaine des droits de l'homme. Et après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution renouvelant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali (MINUSMA), le gouvernement du Mali a réagi à travers une Déclaration explicative de son Représentant permanent à l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Issa Konfourou, sur la position du Gouvernement du Mali. A cet effet, l'ambassadeur Konfourou précise que le Mali a clairement informé le Conseil de sécurité qu'il n'entend pas appliquer les parties pour lesquelles il avait formulé des réserves, particulièrement la liberté de mouvement de la MINUSMA dans le cadre de ses campagnes de désinformation sur les violations supposées des droits de l'homme.



Le conseil de sécurité de l'ONU a tenu son traditionnel vote de veille de fin du mandat de la mission multidimensionnelle. Le conseil qui s'est réuni à New-York a instruit la reconduction du mandat de la mission multidimensionnelle intégrée des Nations-Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Son prolongement jusqu'au 30 juin 2023 a été adopté avec 13 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention. La nouvelle résolution qui proroge le mandat de la MINUSMA autorise la mission à utiliser tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de son mandat, notamment le soutien à la mise en œuvre de l'accord de paix au Mali. Cependant, le Mali exprime sa réticence au fait que la MINUSMA dispose de toute liberté de mouvement et d'enquêtes sur son territoire.

Dans une déclaration explicative de S.E.M. Issa Konfourou, Ambassadeur Représentant permanent de la position du Gouvernement du Mali l'on apprend que le Gouvernement du Mali

s'est exprimé en faveur du renouvellement du mandat de la MINUSMA, tout en formulant clairement ses attentes et ses fortes réserves pour le nouveau mandat de la MINUSMA. Cependant, S.E.M. Issa Konfourou a déclaré que Mali a constaté avec regret que certaines de ses fortes réserves ont tout simplement été ignorées dans la version finale de la résolution qui a été votée.

A cet effet, il a affirmé que Mali réitère son opposition ferme à la liberté de mouvement de la MINUSMA dans l'exécution de son mandat dans le domaine des droits de l'homme. « **Le Mali a toujours coopéré de bonne foi avec la force onusienne depuis sa mise en place en 2013. Toutefois, pour des impératifs de respect de la souveraineté du Mali, de coordination et de sécurité, les mouvements de la MINUSMA ne peuvent se faire qu'avec l'accord des autorités compétentes maliennes** », peut-on dans la déclaration.

De même, S.E.M. Issa Konfourou a précisé que le Mali n'est pas à mesure de garantir la liberté de mouvement pour des enquêtes de la MINUSMA sans l'accord préalable du Gouvernement. « Par conséquent, le Mali n'entend pas exécuter ces dispositions, malgré leur adoption par le Conseil de sécurité », a-t-il dit.

« **En tout état de cause, le Gouvernement du Mali estime que les enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme relèvent de la responsabilité principale des autorités maliennes. La MINUSMA a vocation à leur apporter l'assistance nécessaire à cet égard. Elle n'a pas vocation à se substituer au Gouvernement du Mali** », a-t-il indiqué.

Par ailleurs, il a souligné que la délégation du Mali appelle le Conseil de sécurité à permettre à la MINUSMA de se consacrer aux tâches prioritaires pour lesquelles elle est déployée, à savoir l'appui à la restauration de la sécurité et de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire, condition sine qua non pour une meilleure protection des personnes et de leurs biens.

« **Les populations maliennes attendent de la MINUSMA qu'elle contribue à la recherche de solutions durables aux défis du Mali. Elles ne veulent pas que la MINUSMA devienne partie des problèmes. Elles ne veulent pas non plus que les droits de l'homme soient utilisés à des fins politiques cachées** », a fait savoir S.E.M. Issa Konfourou.

Enfin, il a, au nom du Gouvernement du Mali remercié les pays qui se sont abstenus lors du vote de cette résolution.

■ Maffenin Diarra

Transition : La reddition des politiques



Sans concession, la classe politique dans son écrasante majorité a validé explicitement la durée de la Transition des 24 mois lors du cadre de concertation tenu ce mardi 28 juin 2022 avec le gouvernement sur le chronogramme en vue de préparer le retour à l'ordre constitutionnel. Quelques semaines plus tôt, les responsables du clan de la "veille démocratique" étaient opposés aux deux ans fixés par le président Assimi GOÏTA. Ce changement de posture est l'illustration d'une reddition en politique.

Entre rumeurs et enchères, le président de la Transition, le Colonel Assimi GOÏTA, a tranché sans attendre la surenchère sur la durée de la Transition en la fixant à 24 mois à compter du 26 mars 2022. Ainsi en a décidé le président de la Transition à travers le décret N°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022, conformément à la Loi N°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition.

À l'époque, la décision a pris court une grande partie des acteurs de la société civile, des partis politiques et même la communauté inter-

naionale, à commencer par la CEDEAO qui, dans un communiqué dit « regretter » cette annonce alors que le processus du dialogue entre elle et la Transition se poursuivait.

Sur la question de la prolongation de la Transition pour une nouvelle phase, le PARENA, le Cadre d'échanges et bien d'autres formations politiques considérés comme de l'opposition déguisée sous la Transition ont acté la prolongation. Et même le parti Adema dont on ignore toujours sa position réelle dans le cadre de cette transition n'était favorable à une proration de longue période. En somme, chaque état-major politique avait son agenda. Mais en moyenne, ils étaient en faveur d'une nouvelle durée pour la Transition, mais à condition que celle-ci n'excède une année.

Dans ce contexte, le ministre de l'Administration territoriale, en collaboration avec le ministre de la Refondation de l'État, chargé des Relations avec les Institutions et le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Réformes politiques et institutionnelles, ont rencontré le mardi 28 juin la classe poli-

tique. L'objectif étant d'échanger sur le projet de chronogramme des scrutins des élections générales et des réformes politiques et institutionnelles majeures à réaliser avant la fin de la Transition.

La rencontre a permis la présentation du projet de calendrier très attendu par la communauté internationale et l'opinion nationale susceptible de revivifier la divergence majeure entre la Transition et la CEDEAO qui a imposé des sanctions contre le Mali au motif que les autorités maliennes sont dans le dilatoire pour le retour à l'ordre constitutionnel.

À l'issue de cette rencontre, des positions jalousement conservées jusque-là sont désormais abandonnées par ces acteurs politiques qui ont joué à l'applaudimètre en oubliant leur position initiale. En effet, en plus de saluer la démarche empreinte d'inclusivité, ils ont montré patte blanche à la Transition, sinon s'aplatir devant les nouvelles autorités.

Ainsi, ceux qui étaient hier pour une proration dont la durée ne doit pas excéder une année se réjouissent aujourd'hui du projet de

chronogramme élaboré sur la base des 24 mois fixés par le président de la Transition qu'ils avaient auparavant rejeté.

« On nous a soumis un chronogramme sur lequel, les partis politiques vont apporter leurs réflexions pour qu'on puisse sortir de la Transition. Ces différents chronogrammes constituent des propositions faites dans le cadre du nouveau délai de la Transition de 24 mois, à compter du mois de mars dernier si les choses se passent normalement. Mais il y a toujours les aléas. Ce chronogramme est réaliste. On va y apporter sûrement des amendements pour pouvoir l'exécuter », déclarait Me Kassoum TAPO à sa sortie de la rencontre. Pour autant leur parti, l'Adema PASJ, n'est pas officiellement pour une prorogation de deux ans. Idem pour le Cadre d'échanges qui avait proposé une durée de 12 mois pour la prolongation. Sans aller au bout de sa logique de maintien d'une année de prorogation, le Cadre entretient le flou en décidant seulement de « prendre acte dudit chronogramme » et bizarrement, espère-t-il, que ce chronogramme « sera validé lors du sommet de la CEDEAO du 3 juillet pour la levée des sanctions afin de soulager la détresse et la souffrance de nos populations ».

Par ailleurs, si Baber GANO, responsable politique du RPM, estime que ce calendrier est irréaliste et irréalisable et qu'il n'est pas évident que l'administration réussisse ce paquet d'élections, mais en aucun moment il ne remet en cause la durée de la Transition qui apparaît



comme une éternité pour certains. Donc, en s'abstenant de dénoncer ce chronogramme conformément aux 24 mois, les acteurs politiques opposés également à la rédaction de la nouvelle constitution implicitement approuvent cette réforme majeure dont le processus a été enclenché par différents régimes, mais jamais achevée à cause des contestations.

Alors entre janvier et juin qu'est-ce qui s'est passé à même de pousser des acteurs politiques à déconsidérer leur position ? Qu'est-ce qui justifie ce revirement de situation ?

Si certains implicitement maquillent la reculade par le message à l'appel à l'union sacrée autour du Mali, ce revirement est le propre des partis politiques du pays qui se sont caracté-

risés par leur manque de conviction et de constance dans leur démarche.

En effet, ils sont prompts à respecter les principes démocratiques lorsque ceux-ci plaident en leur faveur et en revanche sont foulés au pied quand leur intérêt est menacé. Voilà la politique à la malienne dont les lignes sont déterminées souvent par l'humeur du jour du président fondateur du parti.

Dans tous les cas, par appétit du gain ou par manque de constance, des formations politiques se rendent coupables de reddition en s'alliant aux militaires.

PAR SIKOU BAH
Source : Info-Matin



Reforme : Qui a dit que l'AIGE pourrait proclamer des résultats définitifs ?

En matière de réformes institutionnelles, les Maliens ont parfois le défaut mignon de s'agripper à des idées reçues qui résistent difficilement à l'analyse froide.

Is s'imaginent ainsi que la mission contentieuse de proclamation des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle pourrait être transférée à l'AIGE.

Parce que la Cour constitutionnelle a pu réaliser des contre-performances jurisprudentielles en contentieux électoral de la présidentielle et des législatives notamment, une certaine opinion manifestement mal informée, se met à rêver naïvement de son dessaisissement au profit de cette nouvelle institution.

On entend régulièrement surgir des débats relatifs aux réformes de la gouvernance électorale, qu'il faut confier certaines prérogatives de la Cour constitutionnelle à l'AIGE. On pointe du doigt en l'occurrence la proclamation des résultats définitifs des élections qu'on lorgne y compris par voie de réforme constitutionnelle en ce qui concerne les élections nationales. Est-il besoin de rappeler que dans le droit électoral malien, les « résultats définitifs » se définissent par opposition aux « résultats provisoires ». C'est l'organisateur technique et matériel des élections qui a toujours proclamé les « résultats provisoires » en ce qui concerne les élections nationales.

Ces « résultats provisoires » font ensuite l'objet de proclamation par la Cour constitutionnelle sous forme de résultats dits « définitifs ». Le terme « définitif » induit implicitement que lesdits résultats passés aux mailles du filet contentieux, sont désormais exempts de tout recours contentieux.

Dans le droit électoral malien, il est inconcevable que des résultats définitivement proclamés puissent faire l'objet de contestations futures au plan contentieux.

Quelle idée alors que de faire déménager les compétences contentieuses d'institutions judiciaires pour les faire loger dans un organe politico-administratif ? Fallait vraiment y penser !

Sauf que ce n'est tout simplement pas concevable.

L'AIGE, même du haut de son statut d'Autorité administrative autonome, ne saurait nullement prétendre à un rôle de juge. Une Autorité administrative autonome n'est pas une institution judiciaire. A moins de fabriquer une autre signification à la notion de résultats définitifs. Car, dans la compréhension commune en matière électorale, on ne saurait parler de résultats définitifs que lorsque tout contentieux est totalement vidé sur lesdits résultats. En d'autres termes, il ne peut y avoir de recours contentieux sur des résultats définitifs d'élections, le caractère définitif étant exclusif de tout recours contentieux futurs sur ces résultats. Il est difficile d'admettre qu'un organisme administratif si autonome ou indépendant soit-il, puisse décréter des résultats définitifs. Car cela reviendrait, soit à supprimer toute contestation contentieuse de l'élection, soit à reconnaître implicitement des compétences judiciaires réelles à un organisme administratif.

Est-il besoin de rappeler que les prérogatives de la Cour constitutionnelle sont essentiellement contentieuses et qu'elles portent dans le domaine électoral sur la « régularité de l'élection présidentielle, des législatives et des opérations de référendum aux termes de l'article 86 de la Constitution ?

Il est vrai que les Maliens qui ont parfois le défaut mignon de s'agripper à des idées reçues en matière de réformes institutionnelles, ont également la fâcheuse habitude dans cet exercice, de ne jamais traiter frontalement les problèmes, préférant de loin les contourner par des bricolages juridiques.

En réalité, les contre-performances jurisprudentielles de la Cour constitutionnelle tirent leur source d'une problématique filigranée et peu perceptible.

Cette problématique est en rapport avec le



contentieux des résultats. S'agissant en l'occurrence des législatives, jusqu'à ce jour, la pratique contentieuse a consisté à vider définitivement tout le contentieux des résultats des législatives avant la proclamation des résultats dits définitifs qui consacre l'entrée en fonction des nouveaux députés élus.

Mais si la pratique contentieuse observée en la matière a consisté à vider complètement et définitivement ledit contentieux pour proclamer des résultats définitifs, l'analyse combinée des dispositions constitutionnelles et législatives qui en fournissent le substrat juridique, jette un sérieux doute sur son bien-fondé. Plutôt que d'être enfermé dans une sorte de bande d'urgence temporelle séparant la proclamation provisoire de la proclamation définitive des résultats, ce cadre juridique paraît au contraire suggérer un contentieux des résultats des législatives plutôt exonéré de ces contraintes, allant au-delà de la date butoir de proclamation de résultats.

Ce mouvement contradictoire témoigne d'un imbroglio juridique tirant sa source de dissonances entre la Constitution, la loi organique sur la Cour constitutionnelle, le Règlement intérieur de la Cour constitutionnelle et la loi électorale.

C'est cette configuration conflictuelle de l'environnement normatif du délai du contentieux des résultats des élections législatives qui pose problème et est préjudiciable à tous les acteurs du processus électoral.

Dr Brahima FOMBA, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB)

Protection des biens culturels : Des propositions d'amendements soumises au CNT par le CICR sur le projet de loi fixant le régime de la protection du patrimoine culturel

Le Centre International de Conférences de Bamako (CICB) a abrité, le samedi 18 juin 2022, une journée d'information et de renforcement des capacités des membres de la Commission de l'Éducation, de la Culture, des Technologies de l'information et de la communication, de l'Artisanat et du Tourisme. Initiée par le CICR, cette activité entre dans le cadre de l'étude du projet de loi fixant le régime de la protection et de la promotion du patrimoine. Cette journée se tient dans un contexte marqué par une sérieuse menace qui pèse sur le patrimoine culturel malien dans un pays confronté à des attaques terroristes. Les travaux de cette journée ont eu lieu en présence du Chef de la délégation du CICR au Mali, Antoine Grand, et des membres de la Commission de la Culture du Conseil National de Transition (CNT), dont son président Magma Gabriel Konaté.



Dans ses mots de bienvenue, le président de la Commission de l'Éducation, de la Culture, des Technologies de l'information et de la communication, de l'Artisanat et du Tourisme, Magma Gabriel Konaté, a remercié le CICR pour l'organisation de cette journée hautement significative pour la culture malienne. L'activité du jour, selon lui, permettra d'informer et de renforcer la capacité des membres de la commission qu'il dirige par rapport à l'étude du projet de loi fixant le régime de la protection et de la promotion du patrimoine national. Il a approuvé l'utilité de cet accompagnement du CICR qui est un signal fort pour la protection du patrimoine culturel du Mali ayant fait la fierté de notre pays sur l'échiquier mondial depuis les temps immémoriaux. « Le Mali est un pays de culture connu de tous, mais qui traverse aujourd'hui des moments difficiles dus aux attaques terroristes. Je reste persuadé qu'avec les éclairages de tous et surtout de nos experts du CICR, nous serions en mesure d'envisager des actions pour protéger nos biens culturels en

cette période de conflit », a déclaré, Magma Gabriel Konaté.

En initiant cette journée, le CICR entend apporter son appui pour l'intégration des règles du Droit International Humanitaire (DIH) protégeant le patrimoine culturel en période de conflit armé. Selon le Chef de la délégation du CICR au Mali, la protection juridique des biens culturels est un élément important du DIH, qui est le droit applicable dans les situations de conflit armé. « Les règles protégeant les biens culturels sont fermement établies dans le droit conventionnel et le droit coutumier, notamment la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux protocoles, ainsi que dans les protocoles additionnels de 1977 aux conventions de Genève de 1949 ; traités et conventions auxquels le Mali est partie », a précisé Antoine Grand.

Le Chef de la délégation du CICR au Mali a rappelé qu'en 2012, deux des biens culturels, Tombouctou et les Tombeaux des Askia à Gao, avaient été touchés. « A Tombouctou, plus par-

ticulièrement, 14 des 16 mausolées qui composent le site du patrimoine mondial ont été détruits. Cette destruction massive n'avait pas seulement affecté la valeur universelle exceptionnelle de Tombouctou, mais avait également traumatisé les communautés du fait qu'un important repère de leur vie sociale et culturelle avait disparu. Les attaques contre le patrimoine culturel enfreignent le respect de la dignité humaine car respecter la dignité des personnes, c'est aussi respecter leur culture », a indiqué le Chef de la délégation du CICR au Mali.

Jugeant très utile le rôle des membres du CNT dans la mise en œuvre du DIH au sein du cadre du système juridique national, Antoine Grand les a invités à prendre en compte les propositions d'amendements soumis par le CICR pour la protection des biens culturels.

Sidiki Dembélé

Source : Lerepublicainmali

Conakry : Le DG de la SONAP fait le tour des dépôts et stations et menace de sévir contre les spéculateurs



Consécutivement à la rumeur qui faisait état d'une crise de carburant à Conakry dans la journée d'hier, le Directeur Général de la Société Nationale des Pétroles (SONAP), a effectué ce jeudi 30 juin une visite dans les installations de la Société Guinéenne des Pétroles (SGP), le plus grand dépôt de carburant de la capitale, sis à Kaloum. Histoire de constater de visu les opérations d'approvisionnement des citernes ainsi que le niveau des services dans certaines stations de la capitale.

A l'issue de cette visite de terrain, le DG de la SONAP, Amadou Doumbouya, a martelé à la presse la disponibilité du carburant en quantité suffisante au niveau du dépôt central de Conakry avant de fustiger le comportement de ceux qui se livrent à ces spéculations en créant «artificiellement» une crise de carburant.

« Aujourd'hui, les dépôts sont à leur niveau maximum. Ceux qui sont en train de faire courir les rumeurs sur une fausse pénurie de carburant, doivent l'arrêter. Si ce n'est pas un

esprit de sabotage de certains gérants de stations d'essence, il ne doit pas y avoir manque de carburant à Conakry. Par contre, à l'intérieur pays, c'est compréhensible. Parce que les citernes peuvent faire jusqu'à quatre jours pour arriver à certaines destinations », a-t-il expliqué.

Parlant des stations d'essence qui refusent de servir les véhicules au profit des bidons, le DG Amadou Doumbouya hausse le ton : « ceux qui se livrent à cette pratique, s'exposent à des poursuites judiciaires. S'il faut fermer ces stations d'essence, nous allons le faire. Parce qu'ils veulent créer une crise tout à fait artificielle pour tenter éhontément de s'enrichir sur le dos des populations en cette période difficile », a-t-il dénoncé.

Quant au Responsable du Grand Conakry, Sékou Doukouré, il fait des révélations sur la responsabilité des stations dans l'entretien de cette psychose de crise dans la cité: « nous sommes sur le terrain pour faire comprendre que ce sont des fausses rumeurs répandues par des spéculateurs. Il y a des stations qui ont passé la commande, mais elles se trouvent bloquées au niveau de leurs compagnies parce qu'elles n'ont pas payé l'argent. D'autres aussi n'ont pas passé leurs commandes tôt. Et pour éviter tout cela, il faudrait avoir un stock de sécurité avant de passer une nouvelle commande. Quand tu as 5 000 ou 8000 litres comme stock de sécurité, tu dois pouvoir lancer une nouvelle commande avant que ce stock de sécurité ne finisse. »

Source : GuinéeNews



Air Côte d'Ivoire atterrit à Johannesburg



La Côte d'Ivoire poursuit son rayonnement dans le ciel africain, à travers sa compagnie nationale Air Côte d'Ivoire. Après s'être imposée comme une des meilleures compagnies desservant presque toutes les capitales de l'Afrique de l'ouest et du centre, Air Côte d'Ivoire atterrit désormais dans la capitale sud-africaine, Johannesburg.

Le vol inaugural de cette nouvelle destination a eu lieu le mercredi 29 juin 2022, avec un avion Airbus A320 Neo qui avait à son bord le Ministre des Transports, M. Amadou Koné et bien d'autres invités. Parti d'Abidjan à 20H50 minutes, l'avion s'est posé à l'aéroport O.R. Tombo de Johannesburg à 07H 40 minutes. Après un bain d'arrosage de l'aéronef, suivi d'un tonnerre d'applaudissements des passagers à l'intérieur, la délégation du Ministre Amadou Koné a été chaleureusement accueillie à sa sortie par des officiels sud-africains et les autorités de l'Ambassade de Côte

d'Ivoire en Afrique du Sud, avec à leur tête l'Ambassadeur Zakaria Koné.

La cérémonie marquant ce vol inaugural est prévue ce vendredi 1er juillet 2022 au tout nouveau siège de Air Côte d'Ivoire à Johannesburg, situé au 141 Jan Smuts Avenue ParkwoodRandburg. Avec une fréquence de 04 vols

par semaine, Air Côte d'Ivoire relie désormais Abidjan et Johannesburg avec escale à Kinshasa, en République Démocratique du Congo.

À. N

Source : news.abidjan.net



Transferts : Des Aigles changent de nids et d'atmosphère

Le mercato bat son plein en Europe et beaucoup de joueurs maliens sont concernés par cette vague déferlante qui transporte des joueurs souvent en manque de temps de jeu vers des destinations dorées leur permettant de relancer leur carrière. C'est le retour au bercail pour certains après des prêts vers d'autres clubs afin d'aiguiser les armes et rebondir de nouveau. Certains joueurs maliens comme Yves Bissouma, Hamari Traoré, Cheick Doucouré ou Aliou Dieng sont sur les tablettes des grosses cylindrées européennes et risquent de signer de juteux contrats d'ici la fin du mercato.

Les clubs Autrichiens semblent avoir du goût pour les joueurs maliens. Si Sékou Koita, qui revient d'une longue blessure, a déjà pris le chemin des entraînements afin de pouvoir réaliser une saison de rêve, tel n'est pas le cas de Mohamed Camara qui figure sur la liste de plusieurs clubs anglais. Lassana Coulibaly, le milieu des aigles qui était sur la liste des départs du club Italien de Salernitana, a finalement convaincu son entraîneur par ses performances lors de ces derniers

matchs du championnat et doit rester à Salerne. L'ancien pensionnaire de l'Académie Jean Marc Guillou de Bamako, Hamari Traoré, devrait quitter Rennes, car convoité par plusieurs clubs, dont Arsenal. Le capitaine des aigles risque de rejoindre les Gunners. Après quelques mois en Turquie, le meilleur joueur de la coupe du monde junior 2015 et l'un des meilleurs espoirs du football malien est sur le point de rejoindre la deuxième division Anglaise, Hull City, afin de franchir de nouveaux

paliers et d'oublier la saison cauchemardesque qu'il vient de subir. Le longiligne milieu de terrain des Aigles du Mali, Cheick Doucouré, auteur d'une tonitruante saison sous les couleurs du Racing Club de Lens, est sur la liste de plusieurs grands clubs du vieux continent, dont Crystal Palace. Le défenseur buteur de Metz, Boubacar Kiki Kouyaté, après une saison compliquée, quittera probablement ce club. Yves Bissouma a quitté et a rejoint Tottenham pour un montant d'environ 25 millions de livres sterling. Birama Touré et Lassine Sinayoko retrouvent la ligue 1 avec Auxerre. Moussa Doumbia et Sambou Yattabaré rétrogradent et se retrouvent en ligue 2 Française sous les couleurs Sochaliennes. A l'image de ces derniers, beaucoup d'autres joueurs maliens comme Aliou Dieng d'Al Ahly du Caire risquent de changer de club et d'atmosphère afin de tracer une nouvelle page de leur carrière, et cela, au grand bonheur de la concurrence dans le nid des aigles en vue des futures échéances continentales et mondiales.

Moussa Samba Diallo
Source : Le républicain mali





Bélier (21 mars - 19 avril)

Si vous dirigez votre affaire, vous prendrez des contacts, vous relancerez un projet. Vous aurez les mêmes possibilités de progresser si vous êtes salarié. Grâce à votre savoir-faire, vous apporterez un plus à l'entreprise. Votre image en sera valorisée.

Jupiter favorable vous permettra d'améliorer votre statut matériel. Par votre sens des affaires, et par de bons réflexes de gestion, vous optimiserez votre budget à son maximum. C'est peut-être aussi le moment de tenter votre chance au jeu, avec modération.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous supporterez mal de devoir faire les choses à la place des autres. Au lieu de ruminer dans votre coin, allez voir votre collègue et dites-lui calmement votre façon de penser. Rendez-lui ce qu'il a à faire, ça allègera votre journée. Ne vous laissez pas bernier par des propositions trop alléchantes, même si ça vient de quelqu'un que vous connaissez bien. L'argent trop facile c'est louche. Mieux vaut décliner la proposition et ne pas vous engager sur ce terrain glissant.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous travaillez sur des tâches répétitives qui ne vous intéressent pas beaucoup. Elles vous donnent une fatigue intellectuelle dont vous aimeriez vous passer. Des démarches sont amorcées pour changer cette situation et prendre un nouveau tournant.

Votre gestion de trésorerie est bien tenue, mais des loisirs sont insuffisants parce que le budget ne les permet pas. De la frustration est à venir, mais en attendant que les comptes soient meilleurs, de la récupération ou du bricolage peuvent vous aider.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Face à vous, Saturne devrait vous soutenir dans l'effort, mais ne vous fera pas de cadeau. Vous aurez à affronter des conflits de personnes ou des luttes de pouvoir. Pour vous en tirer au mieux, tâchez d'éviter les prises de position trop radicales.

Vous devrez composer avec les moyens du bord, d'où certaines difficultés possibles. Elles seront sans gravité, mais ces guichets en panne ne vous permettront pas de retirer de l'espèce comme vous voudrez. Restez vigilant pour ne pas perdre votre CB.



Lion (22 juillet - 23 août)

Le réseau professionnel sert de tremplin et reste gratifiant. Toutefois, des attitudes flatteuses vous dérangent. Observez attentivement les agissements hypocrites de certains collaborateurs, car la compétition professionnelle est une rivale de taille.

Les frais sont élevés et vous devez faire attention à des dépenses étroitement liées à des loisirs. Elles peuvent être plus élevées que prévu, car vous cédez face aux produits haut de gamme. Ces dépenses peuvent être évitées et remises à plus tard.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Pour être efficace, isolez-vous des autres et du brouhaha. Vous aurez en effet besoin de calme pour mettre au clair vos idées et les synthétiser. Si Mercure exacerbe votre intellect, la Lune va freiner votre capacité à les concrétiser.

Mieux vaut vous abstenir de dépenser aujourd'hui, surtout si vous vous êtes déjà laissé aller hier ! Vous allez devoir puiser dans vos économies pour vous remettre à flot, mais celles-ci ne sont pas infinies. Ce serait dommage de vider votre bas de laine.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Avant de faire passer la charrue avant les boeufs, vous préférez prendre vos marques. Un entretien avec une personne en qui vous avez entièrement confiance peut vous aider à bien avancer. Pendant ce temps, il faut continuer à rester concentré sur les tâches.

Des frustrations sont nombreuses. Ne comptez pas trop dépenser pour des articles qui ne sont pas des loisirs. La vie vous place les bâtons dans les roues. Les charges à payer sont plus importantes que prévu et vous pourriez râler contre votre salaire.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous ne cachez pas vos ambitions et vous serez prêt à vous battre loyalement pour décrocher la victoire. Votre aplomb vous servira pour faire évoluer votre carrière. Vous viserez haut et rêverez d'aller plus loin dans votre parcours professionnel.

Avec la Lune qui se positionnera dans votre secteur argent, vous aurez la dépense facile, mais surtout coûteuse. Si vous pouvez vous le permettre, pourquoi pas, mais en regardant ailleurs, vous pourriez trouver le même produit pour un prix moins cher.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous agirez d'une manière quelque peu anarchique, vous opposant à l'autorité, aux décisions collectives, donnant plus d'importance et de valeur à vos propres convictions, votre propre volonté. Ce n'est pas évident à gérer !

Le duo Mercure/Vénus dans le secteur vous donne le sens des affaires et vous permet d'avoir le flair pour réaliser les affaires que d'autres auraient laissé passer. Cependant, n'accordez pas une confiance aveugle à ceux qui vous proposeront une affaire.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

La journée ne sera pas de tout repos. D'un côté vous aurez beaucoup à faire, de l'autre vous devrez souvent vous y reprendre à deux fois pour aboutir à ce qui vous a été demandé. N'hésitez pas à déléguer si vous vous sentez surchargé.

Vous ne supporterez pas qu'on vienne mettre le nez dans vos comptes, même au sujet d'un projet familial. Vous mettez un point d'honneur sur lequel on s'appuie et vous ne laisserez personne douter de votre rigueur.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous aimeriez faire une pause et ne plus travailler d'arrache-pied. Les astres vous proposent de revoir vos priorités et désirs profonds. Vous pourriez gravir les échelons du service où vous travaillez en gagnant la confiance de vos collaborateurs.

Il est utile de faire des économies ou de limiter vos dépenses. Elles peuvent partir plus vite que prévu. Entre les paiements obligatoires et les coups de coeur sur des articles, votre salaire peut partir dans des achats destinés aux loisirs.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous entretiendrez de bonnes relations avec vos collègues ou vous pourrez recevoir une proposition intéressante si vous êtes à la recherche d'un emploi. Un projet d'association serait porteur, à condition de prendre en considération les risques éventuels.

Pour vous, l'argent sera une monnaie d'échange positive, une énergie qui se doit de circuler naturellement. Vous n'aurez aucun état d'âme, dès lors où vous en gagnerez, car vous estimerez que vos récoltes financières seront largement méritées.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23